

Disclaimer :

The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.

COMP/M. 4825 – CID/DEBITEL FRANCE

SECTION 1.2

Description of the concentration

SFR et Somart, *via* la société Compagnie d'Investissements Diversifiés ("CID"), filiale détenue à 40% par SFR active dans le secteur de la téléphonie mobile, ont décidé d'acquérir les activités de Débitel France S.A. (opérateur mobile virtuel et distributeur de produits et de services de téléphonie mobile *via* sa filiale Vidélec Distribution S.A.S.).

Cette opération a pour objet de permettre à CID, et par extension à SFR, de compléter sa présence dans le secteur des télécommunications grâce aux activités de Débitel France S.A., complémentaires de celles de CID, du point de vue des cibles commerciales et de la couverture géographique. Par ailleurs, cette opération permettra à CID de bénéficier de l'expertise marketing de Débitel France S.A. Elle porte sur le secteur des communications électroniques et concerne plus particulièrement le marché de détail de la téléphonie mobile, le marché de gros de l'accès et du départ d'appel sur les réseaux téléphoniques publics mobiles et le marché de la distribution de produits et de services de téléphonie mobile.

Cependant, en raison du caractère négligeable des parts de marché de Débitel France S.A. sur les marchés affectés, les parties notifiantes considèrent que l'opération ne représente aucun risque d'entrave à la concurrence, ni d'un point de vue horizontal ni d'un point de vue vertical.